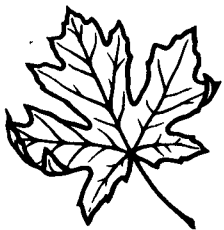




Newsletter

December 1988

French



*Canadian
Council on
Ecological
Areas*

*Conseil
canadien
des aires
écologiques*

**CONSEIL CANADIEN DES
AIRES ÉCOLOGIQUES
BULLETIN D'INFORMATION N° 4
Décembre 1988**

LE CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES

Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) est un organisme incorporé à buts non lucratifs, indépendant et national, qui a été créé en 1982 pour encourager la sélection, la protection et le maintien de réserves écologiques s'inscrivant dans le cadre d'un vaste réseau canadien. Il comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organismes non gouvernementaux et d'universités ainsi que des particuliers. Le CCAÉ favorise la création d'un réseau canadien de réserves écologiques en constituant une tribune de communication entre les organismes et particuliers intéressés. A cette fin, il indique les sujets questions dont il se préoccupe dans un bulletin d'information distribué régulièrement dont la présente est la troisième édition.

NOUVELLES DU CONSEIL

Message du président

Chers collègues,

Une autre année de succès du Conseil vient de s'achever. Comme les années antérieures, les activités et réalisations du Conseil sont trop nombreuses pour qu'on les traite toutes dans un bulletin. D'ailleurs, je crois que les points les plus importants du succès que le Conseil a eu en 1988 sont, en fait, des réalisations de différents gouvernements. La meilleure façon de les résumer est de signaler que 26 aires écologiques ont été créées au Canada l'année dernière. L'intérêt à l'égard de l'établissement de lois sur les espèces menacées d'extinction augmente, et deux provinces projettent d'en adopter. Toutes les

provinces ont déjà adopté ou sont en train d'adopter des lois sur les aires écologiques.

La réunion annuelle du Conseil a été, comme les précédentes, agréable et enrichissante pour les participants. Les points saillants comprennent la présentation de nouvelles sur les succès remportés par les différents gouvernements, et la participation de l'honorable Tom McMillan au banquet et l'appui enthousiaste qu'il a nettement manifesté à l'égard du Conseil dans son discours. Des prix ont de nouveau été décernés cette année, M. McMillan participant à la cérémonie. Vous trouverez le détail de ces prix dans un article distinct du présent bulletin.

Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons publié et distribué notre second rapport biennal. Je tiens à remercier, pour leur excellent travail, Diane et toutes les autres personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. L'établissement du répertoire national des aires écologiques a été entrepris sous l'habile direction de Paul Gray. Par suite de la réception d'observations, Paul a apporté certaines modifications à ce répertoire et a étudié, avec l'aide de Clay Rubec, la possibilité de l'informatiser.

L'appui gouvernemental dont jouit le Conseil a continué de croître. Le nombre des gouvernements qui versent des subventions au Conseil et les montants de celles-ci ont augmenté. Cela est réjouissant car on se rapproche peu à peu de la participation de tous les gouvernements.

Vous vous souviendrez peut-être que Doug Pollard a été prié, l'année dernière à Winnipeg, de coordonner les travaux d'un petit comité chargé d'examiner le rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Doug et son groupe ont achevé cette tâche et recommandé que le Comité de

direction approuve le rapport. Au nom du Conseil et de son Comité de direction, j'ai écrit à tous les chefs de gouvernement pour les aviser de la position du Conseil et les encourager à mettre en oeuvre les recommandations que comprend le rapport en question, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des aires écologiques aux fins du maintien de la diversité génétique. Je remercie Doug d'avoir présidé à l'examen du rapport.

Bob Graham a consacré énormément d'énergie à l'étude de la question des aires écologiques marines et d'eau douce. Il a eu pour grande tâche d'organiser et de présider un important atelier tenu à Charlottetown dans le cadre de la réunion annuelle. Cet atelier a été bien accueilli et a constitué une excellente occasion d'échanger des idées et des renseignements. Bob se prépare à soumettre ses observations et recommandations à l'étude du Conseil.

Le Conseil continue d'entretenir des relations avec la Natural Areas Association (NAA), des États-Unis. Grâce aux efforts de Tim Lash, la réunion annuelle de la NAA, tenue en juin dernier, a compris une séance de présentation des activités du Conseil et du Canada dans le domaine commun. Cette réunion a indiqué nettement que la NAA est une organisation enthousiaste qui contribue efficacement au mouvement de la conservation des États-Unis. Je prévois qu'à mesure que les deux organisations se développent et se renforcent, nous collaborerons avec la NAA à la réalisation de projets transfrontaliers d'intérêt commun.

Le personnel a subi des changements en 1988 comme toute autre année. Diane Griffin et André Bouchard ont quitté le Comité de direction. Ils ont apporté au Conseil, pendant ses années formatrices, beaucoup d'énergie et de nombreuses idées utiles. Peter Lee et Daniel Gagnon ont remplacé Diane et André au sein du Comité de direction. Puisqu'il a consenti à présider le Comité d'information et d'éducation, Peter

continuera de veiller de près aux activités du Conseil qui ont trait au bulletin et à la publicité.

Cette année, nous avons dû remercier de ses bons et loyaux services Dalton Muir, qui a pris sa retraite à la fin de décembre. Dalton était au service du Conseil avant même que celui-ci soit créé (il a tenu le procès-verbal de la réunion inaugurale présidée par Bill Mountain). Au cours des années que Dalton a passées au sein du Conseil, j'ai constaté qu'il faisait primer les intérêts du Conseil sur les siens. Dalton nous manquera en tant que secrétaire, mais nous l'accueillerions volontiers en tant que membre du Conseil car nous estimons hautement ses idées et sa personne. Nous serons heureux d'entendre parler des moments heureux qu'il vivra sûrement puisqu'il a maintenant le temps de se consacrer à ses propres intérêts.

L'année 1989 promet d'être aussi emballante que 1988 l'a été. Nous espérons que la première édition du répertoire national des aires sera achevé et constituera un important apport aux ouvrages de référence sur la conservation. En outre, le compte rendu de l'atelier de Charlottetown sur les aires marines et d'eau douce sera publié afin d'encourager tant l'action que la réflexion. Nous prévoyons faire imprimer et distribuer des documents hors-série sur différents sujets intéressant les membres et les non-membres. La réunion annuelle de 1989 aura lieu à Edmonton vers le début d'août ou la mi-août. Si la tendance des deux dernières années se poursuit, les participants seront plus nombreux à cette réunion qu'aux précédentes. Je compte bien voir augmenter l'appui à l'égard du Conseil et commencer l'établissement d'un plan en vue de stimuler la création du réseau canadien des aires écologiques.

le président,
Ross Thomasson

Communiqué de presse du CCAE sur les aires écologiques protégées au Canada

Le communiqué de presse suivant a été publié par le CCAE en février 1989:

Une protection contre les activités humaines perturbatrices a été assurée à 26 nouvelles réserves écologiques au cours des 12 derniers mois. Ces réserves ont été établies par six gouvernements du Canada et englobent 52 000 acres au total. Cela porte à 165 le nombre total de réserves rigoureusement protégées au Canada. La superficie de celles-ci varie de quelques acres à plus de 100 000 acres. Elles permettent de protéger 750 000 acres contre des activités de prélèvement des ressources telles que l'exploitation forestière et minière et la chasse.

Le Conseil canadien des aires écologiques, qui préconise la création de réserves afin de protéger des aires représentatives des écosystèmes canadiens, a indiqué que neuf provinces ont adopté des lois prévoyant expressément la protection des réserves écologiques. La dixième province est en train de mettre au point la législation nécessaire. De plus, deux gouvernements ont manifesté un sérieux intérêt à l'égard de l'établissement de lois destinées à protéger les espèces en danger d'extinction. Si elles réalisent leurs projets, cela doublera le nombre des lois de ce genre au Canada.

Les écosystèmes que comprennent les aires écologiques varient de colonies d'oiseaux de mer à des prairies d'herbe courte et à des milieux de toundra alpine. Bon nombre des aires protégées comprennent des animaux rares ou en danger d'extinction. Chacune englobe des échantillons représentatifs des écosystèmes canadiens.

Pendant la récente réunion annuelle tenue par le Conseil à Charlottetown, ses membres ont applaudi les efforts faits pour protéger les aires écologiques. Le Conseil, qui comprend des représentants des gouvernements, d'universités et d'organismes de conservation, s'est efforcé d'encourager l'établissement d'un réseau national d'aires écologiques. Ce réseau, qui est très jeune, répond à l'objectif du maintien de la diversité génétique et des processus écologiques qui est fixé dans la Stratégie mondiale de la conservation, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et le rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

Bien qu'on ait établi, au fil des années, des parcs, des refuges et des aires semblables, la création d'un réseau d'aires protégées expressément en raison de leur valeur écologique ajoutera un volet à l'activité de conservation au Canada. Ces aires peuvent servir de repères aux fins de la comparaison des progrès réalisés dans d'autres secteurs. De plus, elles constituent des fonds de matériel de reproduction des plantes et des sites idéaux où réaliser des recherches à long terme sur l'environnement et l'histoire naturelle.

Des études destinées à relever de nouvelles aires à protéger et les efforts en vue de la protection d'aires déjà relevées se poursuivent dans l'ensemble du Canada. Leurs résultats seront présentés au Conseil à Edmonton en août.

Renseignements:

Sur le Conseil et le réseau national: R.D. Thomasson, président, au (204) 945-6661

Sur les réseaux provinciaux:

- Alberta: Larry Duchesne au (403) 427-8758
- Colombie-Britannique: Louise Goulet, au (604) 387-4596
- Manitoba: R.D. Thomasson, au (204) 945-6661
- Terre-Neuve: Bob Halfyard, au (709) 576-2421
- Nouvelle-Écosse: Bob Ogilvie, au (902) 429-4610
- Ontario: Tom Beechey, au (416) 965-2745
- Ile-du-Prince-Édouard: Diane Griffin, au (902) 892-7513
- Québec: Francis Boudreau, au (418) 643-5397
- Saskatchewan: Henry Epp, au (306) 787-6133
- Canada: Tim Lash, au (819) 953-4389
- Territoires-du-Nord-Ouest: Jamie Bastedo, au (403) 920-8768
- Yukon: Tim McTiernan, au (403) 667-5634

Départ de Dalton Muir à la retraite

Le Comité de direction du CCAE a reçu la lettre suivante de Dalton Muir:

Certains d'entre vous ont probablement remarqué que de nouveaux noms sont associés, depuis quelque temps, aux services du Secrétariat. C'est parce que j'étais en congé, congé qui m'a permis de me rétablir la santé et le moral.

Puisque leurs objectifs initiaux ont été atteints, il semble convenir que certains changements se produisent pour répondre aux besoins des organisations bien établies que sont devenus le CSEMDC et le CCAE. C'est pourquoi je partirai officiellement à la retraite à la fin de décembre 1988, après avoir participé activement pendant 43 ans au travail relatif à la faune, à la

conservation et à l'environnement. J'ai passé les 37 dernières de ces 43 années au service de la Fonction publique du Canada.

Il convient que je témoigne dans la présente ma reconnaissance aux personnes avec lesquelles j'ai collaboré pendant les années où j'ai été au service du CCAE et du CSEMDC, la plupart desquelles sont des bénévoles. Cela m'a effectivement fait plaisir de travailler avec des gens qui oeuvrent à la même fin que moi par engagement personnel. J'ai reçu l'aide de bien des personnes, mais trois de mes collègues méritent une mention spéciale.

Nick Novakowski (employé du SCF qui a pris sa retraite) a donné le pas à la sensibilisation aux espèces en danger d'extinction et à la prise de mesures, au palier national, en vue de les protéger, ce qui a donné lieu à la création du CSEMDC dont il a fait partie en tant que premier secrétaire permanent. Je remercie Nick d'avoir réalisé cela ainsi que des conseils, de l'amitié et de l'appui qu'il n'a cessé de me donner pendant que j'apprenais mon rôle de secrétaire.

Mmes Sylvia Normand et Lynn Laprise-Gauthier (toutes deux au service du SCF) exercent mes fonctions, en plus de leurs fonctions normales, depuis une année. Cette année a, d'ailleurs été une période d'incertitude et de changement institutionnel. Je remercie Sylvia et Lynn d'avoir accompli pareil travail, qui ne leur était pas familier et auquel elles n'ont guère eu le temps de se préparer.

Mon départ à la retraite ne signifie pas que me retire complètement de la scène de la conservation, car j'espère et je prévois que nous nous reverrons de temps à autre en raison de l'importance que votre travail au sein du CCAE et du CSEMDC a pour le Canada. Je continuerai indéfiniment de m'intéresser

aux questions dont traitent ces organismes et de m'en occuper, d'une manière ou d'une autre.

La période des Fêtes convient à l'expression de mes meilleurs vœux de succès et de bonheur au travail et sur le plan personnel.

Dalton Muir

Services de secrétariat du CCAE

Vu la réorganisation des éléments du Service canadien de la faune, la prestation de services de secrétariat au CCAE incombera désormais en permanence à la Division de la recherche sur les applications écologiques, qui relève de la Direction du développement durable. Le SCF a assuré le CCAE que l'ampleur et la qualité de ces services ne diminueront pas. En fait, le SCF est d'avis qu'il se peut que le rôle du Secrétariat augmente. Qui plus est, le soutien assuré par cette direction au CCAE constituera le complément de celui qu'elle fournit au Comité canadien de la classification écologique du territoire (CCCET) et à la Société canadienne d'écologie et d'aménagement du paysage (SCEAP).

Sylvia Normand a consenti à continuer d'assumer le rôle de secrétaire du CCAE. Clayton Rubec continuera d'exercer les fonctions de conseiller scientifique général auprès du Conseil et de représenter Conservation et Protection, d'Environnement Canada, pendant toutes les réunions du CCAE.

Résolutions adoptées pendant la réunion annuelle de 1988 du CCAE

Résolution n^o 1

Attendu que l'organisation, l'accueil et le programme de la conférence que le CCAE a tenue à Charlottetown ont été exceptionnels,

Il est résolu que le CCAE témoigne sa reconnaissance au Island Nature Trust, et particulièrement à Diane Griffin, pour avoir rendu possible cette mémorable et productive réunion.

Le professeur Stewart Hiltz, scientifique s'occupant des ressources en terres, s'est vu décerner un prix mensuel de la conservation par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, en reconnaissance des efforts qu'il a faits pour favoriser la conservation d'importants sites du patrimoine naturel par les propriétaires fonciers, en établissant un programme d'intendance de ces sites au nom de l'Ontario Natural Heritage League. Dans le cadre de ce programme, les propriétaires fonciers peuvent conclure des ententes à l'amiable sur la conservation des caractéristiques naturelles de leurs propriétés.

Résolution n^o 2

Il est résolu que le CCAE félicite le gouvernement de l'Ontario d'avoir annoncé, le 17 mai 1988, sa décision de créer 53 nouveaux parcs provinciaux et d'éliminer les utilisations indésirables de ses parcs et réserves fauniques et naturelles.

Résolution n^o 4

Attendu que la désignation d'aires naturelles est importante aux fins de la protection d'un réseau d'aires écologiques au Canada, et

Attendu que l'honorable Gilbert Clements, dans l'allocution principale qu'il a prononcée devant le Conseil canadien des aires écologiques, a annoncé son intention de désigner aires naturelles sept parcelles de terres domaniales et six parcelles de terres privées et son consentement à conclure des ententes restrictives avec deux autres propriétaires fonciers en vue de la protection de leurs terres,

Il est résolu que le Conseil canadien des aires écologiques félicite le ministre des Affaires communautaires et culturelles et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour cette initiative.

Résolution n^o 5

Attendu que la Nouvelle-Écosse a commencé à établir son propre réseau de réserves écologiques en désignant la réserve naturelle de la rivière Tusket. Il est résolu que le CCAE félicite le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de son apport au réseau national d'aires écologiques protégées.

Résolution n^o 6

Il est résolu que le CCAE approuve l'annonce faite par le gouvernement de l'Ontario selon lequel celui-ci adoptera une loi sur les réserves écologiques, et propose à ce gouvernement de l'aider à établir cette loi.

Résolution n^o 7

Il est résolu que le CCAE transmette une lettre à l'honorable Tom McMillan pour le remercier:

- 1) d'avoir participé à la réunion du CCAE tenue à Charlottetown,
- 2) d'avoir décerné des prix au nom du CCAE,
- 3) de son appui soutenu à l'égard du CCAE, et
- 4) de l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard de l'établissement d'un réseau national d'aires écologiques par l'adoption de lois et de programmes fédéraux appropriés.

Résolution n^o 8

Il est résolu que le CCAE approuve en principe la création, par la Nature Conservancy of Canada, d'un centre canadien des données sur la conservation, qu'il faudrait mettre au point de manière à répondre efficacement aux besoins des Canadiens.

NOUVELLES AIRES ÉCOLOGIQUES

Nouvelle-Écosse

La deuxième réserve naturelle de la Nouvelle-Écosse a été désignée officiellement en juillet dernier selon la plus pure tradition de l'île du Cap-Breton. Ce fut, on ne peut plus, une affaire de famille. Des descendants de la famille MacFarlane sont venus même de la Californie et du Colorado pour célébrer la désignation, pour fin de conservation, d'une partie vierge du patrimoine légué par leurs ancêtres.

Un fier membre de la famille a même nolisé un petit avion afin d'amener tour à tour parents, amis et membres de la collectivité locale voir d'en haut la colline boisée qui est demeurée à l'abri de l'activité humaine.

La réserve naturelle du boisé MacFarlane se trouve sur l'île du Cap-Breton, à Mull River, près de Mabou, dans le paysage ondulé à l'ouest du lac Ainslie. Elle fait partie d'une région qu'on appelle les hautes terres d'Ainslie et qui se caractérise par des collines de roche sédimentaire plissée s'élevant à 160 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les sommets des collines sont couverts de feuillus alors que des peuplements mélangés et des peuplements de résineux occupent les versants.

La famille MacFarlane s'est établie dans ce décor en 1820 pour pratiquer l'agriculture et l'exploitation forestière. Le boisé de feuillus qui se trouve sur le haut de la colline n'a jamais été coupé. Il représente très bien la forêt d'érable, d'hêtre à grandes feuilles et de bouleau jaune qui couvrait la majeure partie de la région avant l'arrivée des Européens.

Le propriétaire actuel, James St. Clair, qui est un descendant des premiers colons de la région, a reconnu la qualité exceptionnelle du peuplement de feuillus en question et a proposé d'en faire une réserve écologique gérée par le Nova Scotia Museum et lui afin qu'il puisse être préservé et que tous les habitants de la Nouvelle-Écosse puissent en jouir.

L'intention de créer la réserve a été annoncée en 1987, année où la collectivité de Mabou a célébré son 200^e anniversaire. En 1988, le site, dont la superficie est de 50 hectares, a été désigné réserve naturelle en vertu de la Special Places Protection Act de la Nouvelle-Écosse.

En déclarant le boisé MacFarlane réserve naturelle, l'honorable Ronald C. Griffin, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse (dont les services administrent l'exécution de la Special Places Protection Act par l'entremise du Nova Scotia Museum) a indiqué que des sites de bien des régions de cette province seront désignés avec le temps pour qu'on puisse conserver les aires qui caractérisent le mieux la province afin qu'elles puissent être étudiées et qu'on puisse en jouir dans le futur.

Selon la Special Places Protection Act de 1980, les sites désignés doivent faire l'objet d'une protection juridique. Nul ne peut y mener des activités qui risquent de déranger la flore, la faune, les fossiles ou les objets historiques.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Bob Ogilvie ou Joan Waldron, Nova Scotia Museum, 1747, rue Summer, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3H 3A6, n° de téléphone: (902) 429-4610.

Terre-Neuve et Labrador

Le 18 octobre 1988, la division des parcs, du ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse, a désigné officiellement, dans le cadre du programme sur le patrimoine naturel, la pointe Mistaken en tant que réserve écologique. Cette réserve, qui est la plus récente de Terre-Neuve, se trouve à l'extrémité sud-est de la péninsule Avalon et englobe une bande de terrain côtier d'environ cinq kilomètres de longueur et 650 mètres de largeur. Les fossiles qui s'y trouvent sont des impressions de créatures marines mortes il y a plus de 620 millions d'années. Il s'agit des fossiles d'espèces multicellulaires les plus vieux de l'Amérique du Nord et des seuls fossiles connus d'espèces pélagiques de cet âge. La désignation de la réserve en tant que site du patrimoine mondial a été proposée.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les réserves et le programme du patrimoine naturel du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, communiquer avec M. Bob Halfyard, Parks Division, C.P. 4750, St. John's (Terre-Neuve), A1C 5T7, n° de téléphone: (709) 576-2421.

Colombie-Britannique

La désignation de la réserve Duke of Edinburgh (îles Pine, Storm et Tree) et la dé-désignation de trois autres réserves, intégrées à la réserve du parc national Moresby-Sud, porte à 117 le nombre des réserves écologiques de la Colombie-Britannique, et leur superficie à 115 213 hectares.

La réserve écologique Duke of Edinburgh englobe 20 petites îles et les hauts-fonds avoisinants afin de protéger l'aire de nidification d'oiseaux de mer la plus vaste du détroit de la Reine-Charlotte, qui est la deuxième en importance en

Colombie-Britannique. C'est dans les îles en question que nichent plus de 480 000 couples d'oiseaux de mer, y compris 140 000 couples d'alques à bec cornu, soit plus d'un tiers de la population reproductrice nord-américaine de ces alques. De plus, le site accueille 274 000 couples de pétrels cul-blanc et 60 000 pétrels à queue fourchue.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Louise Goulet, Ecological Reserves Co-ordinator, Parks and Outdoor Recreation Division, Ministry of Environment and Parks, 4000 Seymour Place, Victoria (Colombie-Britannique), V8V 1X5, n° de téléphone: (604) 387-4596.

AUTRES NOUVELLES

Terre-Neuve: réserves provisoires, plantes rares et plans de gestion

Il se peut que certaines aires de Terre-Neuve qui ont actuellement le statut de réserves provisoires soient désignées réserves permanentes en 1989. Elles comprennent cinq sites variant d'une grande aire naturelle à de petites réserves destinées à protéger la végétation ou des habitats fauniques.

La division des parcs, du ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de Terre-Neuve, a contribué à un inventaire des plantes rares de cette province. Les résultats du relevé réalisé sur le terrain par Henri Bouchard de l'Université de Montréal seront informatisés, et les quelque 350 plantes rares identifiées seront décrites pour fin de référence future. Le relevé constituera la base de désignation des réserves écologiques de Terre-Neuve.

La Society for Ecological Restoration and Management a été fondée en 1987 en réponse à l'intérêt grandissant du public à l'égard du rétablissement écologique et en reconnaissance du caractère interdisciplinaire des travaux de rétablissement et de gestion des sites ainsi que du net besoin d'améliorer la communication entre ceux qui y participent. Les membres de cette société reçoivent un bulletin trimestriel et une revue semestrielle et peuvent participer à une conférence annuelle. L'adhésion coûte 25 \$ dans le cas des particuliers, 75 \$ dans celui des organisations, et 15 \$ dans celui des étudiants (ces montants sont en devises des É.-U.). Les demandes d'adhésion doivent être adressées à l'University of Wisconsin Arboretum, 1207 Seminole Highway, Madison, Wisconsin, 53711.

La division est en train de dresser, de concert avec des organismes provinciaux et fédéraux chargés de la faune, des plans portant sur cinq réserves écologiques de protection d'oiseaux de mer. Deux de ces réserves, soit celles du cap St. Mary's et des îles de la baie Witless, seront constituées en 1989. Les plans porteront sur des questions telles que la gestion des visiteurs, la conservation de l'habitat, l'activité maritime, les prises accidentelles d'oiseaux de mer et la recherche scientifique.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les réserves et le programme du patrimoine naturel du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, communiquer avec M. Bob Halfyard, Parks Division, C.P. 4750, St. John's (Terre-Neuve), A1C 5T7, n° de téléphone: (709) 576-2421.

Qu'arrive-t-il aux tables rondes?

En octobre 1986, en réponse à la visite rendue au Canada par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), le Conseil canadien des ministres des Ressources et

de l'Environnement (CCMRE) a créé le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Celui-ci avait pour mandat, par suite des principales conclusions et recommandations présentées par la CMED dans son rapport final (avril 1987) intitulé Notre avenir à tous, de favoriser et de faciliter un développement économique judicieux du point de vue de l'environnement au Canada.

Parmi les recommandations les plus importantes du Groupe de travail figurait celle de la création de tables rondes plurisectorielles à l'échelle nationale et à l'échelle des provinces et territoires. La consultation en table ronde, moyen de collaboration à l'intégration des considérations environnementales et économiques, a été engagée parce qu'on a reconnu à la fois les lacunes des méthodes adoptées antérieurement pour s'attaquer aux problèmes environnementaux et la responsabilité qu'ont tous les secteurs de la société canadienne d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement à long terme. Les recommandations du Groupe de travail, adoptées en principe par les premiers ministres en novembre 1987, prévoient que toutes les tables rondes des provinces et territoires soient pleinement actives au plus tard en septembre 1988.

L'Île-du-Prince-Édouard est devenue la sixième province dotée d'une table ronde sur l'environnement et l'économie le 10 janvier dernier, date où son premier ministre, David Ghiz, a annoncé les noms des 22 personnes qu'il y a nommées. Diane Griffin, directrice exécutive de l'Island Nature Trust, et Charles Linkletter, directeur du même organisme, comptent parmi les personnes nommées. Le groupe sera présidé par l'honorable Gilbert Clements, ministre des Affaires communautaires et culturelles. Les autres provinces ayant établi leurs tables rondes sont l'Ontario, le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. David Johnston a

été nommé président de la table ronde nationale. M. Johnston est vice-chancelier principal et professeur de droit à l'Université McGill. Il a fait partie des conseils d'administration de bien des grandes sociétés canadiennes. Vous pourrez trouver des états des activités des tables rondes dans les futurs numéros de Développement durable. Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Craig Ferguson, Direction des relations extérieures, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0H3, n° de téléphone: (819) 994-5178.

Cet article s'inspire du numéro 3 du volume 9 (décembre 1988) du Bulletin de nouvelles du Service canadien de la faune, Conservation et protection.

L'I.-P.-É. se joint au Réseau des rivières du patrimoine

Tom McMillan, ancien ministre fédéral de l'Environnement, et Gordon MacInnis, ministre du Tourisme et des Parcs de l'Ile-du-Prince-Édouard, ont annoncé en novembre dernier que cette province s'était jointe au Réseau des rivières du patrimoine canadien.

On désigne rivières du patrimoine des cours d'eau qui présentent un intérêt national, afin d'assurer la conservation de leurs valeurs naturelles, historiques et récréatives grâce à l'établissement de plans de gestion à long terme.

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme établi en 1984. Outre le gouvernement fédéral, huit provinces (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Québec et, depuis la date susmentionnée, Ile-du-Prince-Édouard) ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest y participent.

"Je suis heureux de la décision prise par ma province de participer au Réseau des rivières du patrimoine canadien", a déclaré M. McMillan. "En à peine plus de quatre ans, ce programme est devenu un des plus prometteurs des programmes nord-américains de conservation des cours d'eau du patrimoine. Il convient qu'une province comprenant certains des fleuves les plus remarquables du Canada participe à ce programme national de collaboration", a-t-il ajouté.

"L'écoulement de l'eau a été l'architecte du paysage de l'Ile-du-Prince-Édouard", a déclaré M. MacInnis. "Bien des gens estiment que les cours d'eau constituent l'élément le plus extraordinaire de notre environnement. La participation de la province au Réseau des rivières du patrimoine témoigne de son engagement à gérer judicieusement son patrimoine de cours d'eau. De plus, le Réseau des rivières du patrimoine canadien est une importante initiative touristique nationale qui cadre avec la stratégie globale de la province en matière de tourisme."

Les cours d'eau désignés continuent de relever de la compétence du gouvernement fédéral, provincial ou territorial, selon le cas. On les désigne afin d'assurer leur conservation à la fois en gérant à long terme leurs caractéristiques patrimoniales et en appuyant les possibilités récréatives qu'ils présentent.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Don Gibson, d'Environnement Canada, au (819) 994-2913, ou Doug Murray, du ministère du Tourisme et des Parcs de l'Ile-du-Prince-Édouard, au (902) 368-4275.

Un prix est décerné à M. McMillan

Le Sierra Club, qui est la plus ancienne des organisations nationales de conservation des États-Unis, a décerné son plus

prestigieux prix de service d'une autorité publique en faveur de l'environnement à Tom McMillan, ancien ministre de l'Environnement du Canada, au cours de la réunion annuelle qu'il a tenue à San Francisco.

C'était la première fois depuis la création du prix Edgar Wayburn, en 1979, que le Sierra Club le décernait à un politicien de l'extérieur des États-Unis. M. McMillan se l'est vu attribuer pour avoir créé des parcs nationaux, adopté un fort programme de lutte contre la pollution et collaboré avec d'autres pays en vue de la protection de l'environnement mondial.

Cet article a paru dans le numéro 3 du volume 8 (décembre 1988) d'Environnement à la une.

Alberta: deux réserves proposées

Au cours de 1988, le comité consultatif albertain sur les aires naturelles et les réserves écologiques a étudié deux sites pouvant être désignés réserves écologiques.

Le premier, qui est le mont Plateau, se trouve au sud-ouest de Calgary dans le chaînon Livingstone des montagnes Rocheuses. Il comprend une combinaison, unique en son genre, de cercles de pierres, de boursouflures causées par le gel, de pergélisol résiduel et d'un puits à glace que connaît déjà la collectivité internationale. Pendant la dernière glaciation, la région est demeurée intacte et a probablement servi de refuge aux plantes et animaux. Le milieu de cette région est encore inusité car il comprend des espèces rares et disparates, qui rendent d'autant plus grande la valeur scientifique et éducative du mont Plateau.

Le deuxième site se trouve dans la région naturelle des prairies. La réserve éventuelle de Rumsey est située à l'extrémité méridionale de cette région et fait partie de la plus vaste superficie de prairie-parc à peupliers du monde. Ses 3 400 hectares comprennent de luxuriants prés de fétuques, des boisés de peupliers faux-trembles et divers habitats d'arbustes et de terre humide. De plus, on y trouve des formations telles que des eskers, des prairies ondulées et des plateaux morainiques. Puisqu'une grande partie de l'habitat indigène environnant a déjà été détruite, le site de Rumsey devient de plus en plus important en tant que refuge naturel.

Le comité consultatif susmentionné présentera, dans son prochain rapport annuel, des recommandations sur la désignation de ces deux sites en tant que réserves écologiques.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Larry Duchesne, ministère des Loisirs et des Parcs de l'Alberta, 6^e étage, Centre Standard Life, 10405, avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 3N4, no de téléphone: (403) 427-8758.

Manitoba: protection volontaire, incendies naturels et répertoire

Le Manitoba continue de consacrer beaucoup d'effort à la promotion de la protection volontaire dans le cadre de son programme sur les aires naturelles. Cela a été très fructueux, car cette protection est à la fois positive et non menaçante. Pendant l'été, 23 propriétés privées ont été visitées et examinées par le comité consultatif sur les réserves écologiques. Le Manitoba espère pouvoir ajouter au programme, d'ici la fin de 1988, 10 propriétés intervenant pour environ 3 600 hectares.

Le succès de la protection volontaire a encouragé le personnel du ministère des Ressources naturelles à chercher de nouvelles occasions de collaborer avec le public. C'est dans cette optique qu'il est en train d'établir une méthode selon laquelle des bénévoles initiés pourront procéder à des relevés préliminaires des aires pouvant être protégées. L'activité a été jumelée à la production d'une bande vidéo de 15 minutes destinée à promouvoir le programme. Cette bande a été distribuée au sein du ministère, dont on peut l'obtenir. De plus, on peut l'emprunter gratuitement d'entreprises de location de vidéos.

Cet été, un deuxième désastre naturel s'est produit dans nos réserves écologiques. La foudre a provoqué un incendie qui a ravagé une forte proportion de la réserve écologique de Long Point. Il sera possible d'étudier la régénération naturelle par suite des dommages causés par un incendie et une tornade dans nos réserves écologiques. Cela serait souhaitable, particulièrement à Long Point, où les dommages sont si récents.

La préparation du répertoire national des aires que projette le CCAE a permis l'uniformisation des descriptions des réserves écologiques et des aires de protection volontaire. L'uniformisation étant achevée, on est en train de distribuer, au Manitoba, un répertoire des aires d'importance écologique afin de stimuler l'intérêt à leur égard ainsi qu'à celui de leur utilisation et de l'établissement de nouvelles aires protégées. La reconnaissance des efforts des propriétaires fonciers dans ce répertoire encourage beaucoup la continuation de la protection, puisqu'elle prouve qu'une documentation publique a été établie sur ceux-là.

Colombie-Britannique: planification de réseau et résumé de recherche

Le ministère des Parcs de la C.-B. a établi un mandat de réalisation des plans de réseau de réserves d'écosystèmes terrestres et d'établissement d'un cadre de réseau.

Louise Goulet, coordinatrice des réserves écologiques de la province, a déclaré, pendant la réunion annuelle de 1988 du CCAE, que les réserves écologiques de la C.-B. ont fait l'objet de 351 inventaires, 90 recensements et 139 projets de recherche qui ont donné lieu à la rédaction de 412 manuscrits et de 240 publications.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Louise Goulet, Coordinator, Parks and Outdoor Recreation Division, Ministry of Environment and Parks, 4000 Seymour Place, Victoria (C.-B.), V8V 1X5, n° de téléphone: (604) 387-4596.

ARTICLE-VEDETTE:

Conservation de l'habitat de la plaine côtière de l'Atlantique: la nouvelle réserve écologique de la Nouvelle-Écosse

Le site dont il est question ci-dessous est traité dans cette édition du Bulletin à cause de l'importance qu'il a dans le contexte canadien et de la protection qu'il assure à des espèces d'intérêt international.

La création de la réserve écologique de Wilsons Lake, en Nouvelle-Écosse, qui a eu lieu le 1er mai 1988, a assuré la protection de l'aire la plus représentative de la flore de la plaine

Le succès de la protection volontaire a encouragé le personnel du ministère des Ressources naturelles à chercher de nouvelles occasions de collaborer avec le public. C'est dans cette optique qu'il est en train d'établir une méthode selon laquelle des bénévoles initiés pourront procéder à des relevés préliminaires des aires pouvant être protégées. L'activité a été jumelée à la production d'une bande vidéo de 15 minutes destinée à promouvoir le programme. Cette bande a été distribuée au sein du ministère, dont on peut l'obtenir. De plus, on peut l'emprunter gratuitement d'entreprises de location de vidéos.

Cet été, un deuxième désastre naturel s'est produit dans nos réserves écologiques. La foudre a provoqué un incendie qui a ravagé une forte proportion de la réserve écologique de Long Point. Il sera possible d'étudier la régénération naturelle par suite des dommages causés par un incendie et une tornade dans nos réserves écologiques. Cela serait souhaitable, particulièrement à Long Point, où les dommages sont si récents.

La préparation du répertoire national des aires que projette le CCAE a permis l'uniformisation des descriptions des réserves écologiques et des aires de protection volontaire. L'uniformisation étant achevée, on est en train de distribuer, au Manitoba, un répertoire des aires d'importance écologique afin de stimuler l'intérêt à leur égard ainsi qu'à celui de leur utilisation et de l'établissement de nouvelles aires protégées. La reconnaissance des efforts des propriétaires fonciers dans ce répertoire encourage beaucoup la continuation de la protection, puisqu'elle prouve qu'une documentation publique a été établie sur ceux-là.

Colombie-Britannique: planification de réseau et résumé de recherche

Le ministère des Parcs de la C.-B. a établi un mandat de réalisation des plans de réseau de réserves d'écosystèmes terrestres et d'établissement d'un cadre de réseau.

Louise Goulet, coordinatrice des réserves écologiques de la province, a déclaré, pendant la réunion annuelle de 1988 du CCAE, que les réserves écologiques de la C.-B. ont fait l'objet de 351 inventaires, 90 recensements et 139 projets de recherche qui ont donné lieu à la rédaction de 412 manuscrits et de 240 publications.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec Louise Goulet, Coordinator, Parks and Outdoor Recreation Division, Ministry of Environment and Parks, 4000 Seymour Place, Victoria (C.-B.), V8V 1X5, n° de téléphone: (604) 387-4596.

ARTICLE-VEDETTE:

Conservation de l'habitat de la plaine côtière de l'Atlantique: la nouvelle réserve écologique de la Nouvelle-Écosse

Le site dont il est question ci-dessous est traité dans cette édition du Bulletin à cause de l'importance qu'il a dans le contexte canadien et de la protection qu'il assure à des espèces d'intérêt international.

La création de la réserve écologique de Wilsons Lake, en Nouvelle-Écosse, qui a eu lieu le 1er mai 1988, a assuré la protection de l'aire la plus représentative de la flore de la plaine

côtière de l'Atlantique que comprend le Canada. Les espèces qui peuplent cette plaine habitent les zones d'eau douce humides ou mouillées du rivage oriental de l'Amérique du Nord. Les populations canadiennes de ces espèces ne se trouvent que dans deux régions: le bassin ontarien des Grands lacs et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Dans ces régions, les espèces de la plaine côtière se trouvent sur les rives de sable et de gravier à faible inclinaison. Elles abondent particulièrement où la fluctuation du niveau d'eau empêche les arbustes de coloniser le rivage entier. Elles abondent également sur les rives où l'exposition aux vagues est intense, car l'action des vagues réduit la fertilité du sol en emportant de petites particules de sol et de matières organiques, et les espèces de la plaine côtière tolèrent très bien des conditions de sol à faible teneur en éléments nutritifs. En fait, certaines ont des feuilles persistantes (pour conserver les éléments nutritifs) ou sont carnivores (pour acquérir des éléments nutritifs supplémentaires). Elles n'abondent pas en sol fertile, et cela semble tenir à leur incapacité de lutter contre les espèces à croissance rapide qu'on trouve normalement aux endroits fertiles. Il en résulte que les petites plantes à croissance lente de la plaine côtière n'habitent que les rivages à végétation clairsemée.

Vu la rareté des habitats de plaine côtière, plusieurs espèces de la flore de cette plaine sont en péril de déracinement ou même d'extinction. C'est pourquoi la création de la réserve de Wilsons Lake marque un important progrès en vue de la protection de ces espèces.

Le tableau synoptique suivant indique l'état des principales espèces que l'on trouve dans la nouvelle réserve:

ESPÈCE	STATUT			
	Monde	Canada	États-Unis (nombre d'États) Existante Déracinée	
<u>Coreopsis</u>				
<u>rosea</u>	3	***	7(4)	3
<u>Euthamia</u>				
<u>galeorum</u>	?	*		
<u>Hydrocotyle</u>				
<u>umbeletta</u>	5	***	26(2)	
<u>Panicum</u>				
<u>longifolium</u>	?	*	19(3)	3
<u>Plantanthera</u>				
<u>flava flava</u>	4?	*	17(6)	
<u>Rhexia</u>				
<u>virginica</u>	5	*	32(4)	
<u>Sabatia</u>				
<u>kennedyana</u>	3	**	4(4)	
<u>Xyris difformis</u>				
<u>difformis</u>	5?	*	23(3)	1

Le statut au Canada est celui qui a été déterminé par Argus et Pryer (non publié) pour ce qui est des espèces "rares" (*) et le CSEMDC pour ce qui est des espèces "menacées d'extinction" (**) et "en danger d'extinction" (***). Le statut mondial est fondé sur les données de la Nature Conservancy (1987, échelle de 5 [dont la sécurité peut être prouvée] à 1 [en péril grave]). Le statut aux États-Unis est fondé sur les données de Karesz (1985) et de la Nature Conservancy (1987).

Comme le tableau l'indique, les espèces de Wilsons Lake sont d'intérêt non seulement local, mais aussi mondial. La gentiane de Plymouth (sabatia kennedyana), par exemple, est menacée au Canada et dans le monde entier. Elle ne se trouve que dans quatre États, qui la jugent tous en péril (cote de 3 ou moins).

Au cours de l'établissement de l'ordre de priorité de la conservation, il importe que l'on tienne compte du statut mondial. Si la Nouvelle-Écosse crée une réserve pour conserver l'hydrocotyle umbellata, par exemple, elle protégera une espèce qu'on trouve couramment aux États-Unis. L'hydrocotyle existe dans 26 États, et n'est jugée en péril que dans deux d'entre eux. Par contre, la coréopsis rosea, qui est menacée elle aussi au Canada, ne se trouve que dans sept États, est jugée en péril dans quatre d'entre eux et a été déracinée dans les trois autres. Bien que tout déracinement d'une population canadienne de flore serait une perte regrettable, la disparition de nos populations de coréopsis rosea réduirait grandement la population mondiale de cette espèce.

La première réserve écologique de la Nouvelle-Écosse protège des espèces d'intérêt tant international que national. Cependant, il faut continuer d'établir l'ordre de priorité de la conservation et de choisir des réserves écologiques dans une optique débordant les limites provinciales et nationales.

Bibliographie

Argus, G.W. et K.M. Pryer. The rare vascular plants of Canada. (non publié) Ottawa, Musée national des sciences naturelles.

Kartesz, J.T.. 1985. Vascular plant checklist. ébauche révisée (non publiée), Arlington, The Nature Conservancy.

The Nature Conservancy. 1987. Element state tracking database. Central Scientific Databases. Arlington, The Nature Conservancy.

Irene C. Wisheu
Département de biologie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Tout article qu'on veut faire paraître dans le Bulletin de nouvelles devrait être adressé à M. Peter Lee, ministère des Forêts, des Terres et de la Faune de l'Alberta, 4^e étage, Petroleum Plaza, tour sud, 9915, 108^e rue, Edmonton (Alberta), T5K 2C9, no de téléphone: (403) 427-5209, OU à Richard Revel, Faculty of Environmental Design, 10^e étage, Earth Science Building, University of Calgary, Calgary (Alberta), T2N 1N4.

CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES

Comité de direction

Président: M. Ross Thomasson, chef, Planification de l'utilisation des terres, ministère des Ressources naturelles,

C.P. 38, 1495, rue St. James, WINNIPEG (Manitoba),
R3H 0W9, n° de téléphone: (204) 945-6661.

Vice-président: M. Paul Gray, Direction de la faune, ministère
des Richesses naturelles de l'Ontario, Queen's Park, 99, rue
Wellesley, TORONTO (Ontario), M7A 1W3, n° de téléphone:
(416) 965-7641.

Secrétaire: Mad Sylvia Normand, Service canadien de la faune,
Environnement Canada, OTTAWA (Ontario), K1A 0H3.

Coordonnateur du Comité scientifique: M. Paul Keddy,
département de biologie, Université d'Ottawa, Édifice Gendron
Hall, 30, rue George Glinsky, OTTAWA (Ontario), K1N 6N5,
n° de téléphone: (613) 564-3447.

Coordonnateur du Comité de gestion et d'administration:
M. Tom Beechey, Direction des parcs et des zones de loisirs,
ministère des Richesses naturelles, édifice Whitney, Queen's
Park, pièce 3301, rue Wellesley ouest, TORONTO (Ontario),
M7A 1W3, n° de téléphone: (416) 965-2745.

Coordonnateur du Comité de l'information et de l'éducation:
M. Peter Lee, ministère des Forêts, des Terres et de la Faune de
l'Alberta, 4^e étage, Petroleum Plaza, tour sud, 9915, 108^e rue,
EDMONTON (Alberta), T5K 2C9, no de téléphone: (403)
427-5209.

Trésorier: M. Monte Hummel, Fonds mondial pour la nature
(Canada), suite 201, 60 est, avenue St. Clair, TORONTO
(Ontario), M4T 1N5, n° de téléphone: (416) 923-8173.